



Amicale Sportive et Culturelle des Retraités Ancileviens

(Association loi 1901 déclarée le 22 Janvier 1992 modifiée le 21 novembre 2011)

3, rue de l'Aurore 74940 ANNECY-LE-VIEUX ☎ Répondeur 04 50 23 85 07

✉ e-mail: secretariat@ascra1.fr

n°

ADHESION 2019

Merci de renseigner ce document très lisiblement notamment l'adresse mail

NomPrénom

Homme : Femme : Parrainé par.....

Né(e) le.....Tél.....Port.....

Adresse

Code postalCommune.....

Activités antérieures (facultatives) :

e-mail :

~ Activités pratiquées ~

ski sports en salle rando pédestre raquette marche nordique voyages jeux de société danse en ligne

Êtes-vous licencié FFR dans un autre club ? oui non Si oui, numéro de licence et photocopie :

J'ai noté que la loi n° 2000-627 du 6/07/00 modifiant la loi n° 84610 du 16/07/84 fait obligation aux Associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels.

Je m'engage à fournir un certificat médical (à photocopier par l'adhérent) valable 3 ans attestant mon aptitude à pratiquer les activités auxquelles je participerai, et déclare ne pas suivre de traitement médical incompatible avec celles-ci.

Certificat médical daté du :

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de l'ASCRA ou par mail à secretariat@ascra1.fr. Ces données n'ont pas vocation à être diffusées auprès de tiers.

1. Adhésion					17,00 €
2. Ajouter : licence FFRandonnée et assurance au choix selon votre activité					
a) Raquette et/ ou rando et/ ou marche nordique	IRA	26,00	€	
b) Ski de piste	IMPN	36,00	€	
c) Licence familiale	FMPN	71,80	€	
3. Abonnement Magazine Passion Rando(4 n° par an)		8,00	€	
4. Paiement par chèque à l'ordre de l'ASCRA,		1+2+3		€

NB -L'assurance est valable du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année suivante.

Pris connaissance du règlement intérieur *Signature (mention manuscrite : lu et approuvé*

Date :.....